

05062026\_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

**Nombre de Conseillers**

- en exercice 15
- présents 10
- votants 15
- Excusée 5
- (dont 5 procurations)
- Absent

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à vingt heures quinze le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 20 mai 2026  
Date d'affichage : 20 mai 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Mme Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Angeles DESCATOIRE ; Manon SICARD ; Claudine SERRA ; Josiane BALZAN  
Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; André LOPEZ ;

Excusés : M Olivier CHEREL (procuration à Mme Josiane BALZAN) ; M Maxime LAURENT (procuration à Mme Manon SICARD) ; M Benoit OULES (procuration à Mme Martine CROS) ; M Vincent COUSINIÉ (procuration à M Serge BARBASTE) ; Mme Séverine GARCIA VAYSSE (procuration à Mme Jocelyne GALINIER)

Mme Jocelyne GALINIER a été élue secrétaire de séance

**Affectation du résultat 2025**

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, il est proposé d'affecter les résultats comme suivant :


<b>Fonctionnement</b>		
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
		Résultat 2025 126 702,49
		Résultat antérieur N-1 244 756,10
		<b>Résultats cumulés 371 458,59</b>

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Résultat 2025	-46 013,94	<b>1068 virement excédent</b>	<b>86 734,55</b>
Résultat antérieur N-1	-40 720,61	<b>de fonctionnement</b>	

<b>001 Résultat reporté investissement</b>	<b>-86 734,55</b>	<b>002 Résultat reporté fonctionnement</b>	<b>284 724,04</b>
--	-------------------	--	-------------------

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité (dont 5 voix par procuration) d'affecter les résultats comme ci-dessus proposés.

Jocelyne GALINIER  
Secrétaire de Séance



Christiane MADAULE  
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures